

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

1^{er} RALLYE DE LA PLAINE CLASSIC 5 – 6 AOUT 2011

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures telle que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981.

Pour participer, la présentation par le concurrent des documents suivant est obligatoire :

« Un laissez passer pour parcours de régularité historique. »

« Un passeport technique 3 volets (pour les voitures appartenant à un licencié français) »

Le passeport technique historique (PTH) n'est pas obligatoire. »

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} RALLYE de la PLAINE CLASSIC partira 2 minutes après le 1^{er} Rallye VHC de la Plaine.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

En fin de rallye, il sera établi un classement général spécifique CLASSIC sans distinction de période Ou de classe.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P PRIX EN ESPECES

Non applicables

10.2P COUPES

Une coupe sera remise à chaque équipage classé. La remise des coupes se fera sur le podium Après l'arrivée.